



## **Demande réservation d'un emplacement, bourse d'échange du rassemblement de véhicules anciens de VERNA, le 31 août et 1 septembre 2024**

Demande de réservation à retourner par courrier postal à l'adresse suivante :  
A.K.M.D. Association – Office de tourisme  
Place de la Nation Charles de Gaulle 38460 CREMIEU

Nom ou raison sociale : .....

Adresse complète : .....

Téléphones : .....

E-mail : .....

Pour les sociétés, inscription au registre du commerce : .....

Pour les particuliers, N° carte d'identité ou de passeport : .....

Nature de la vente (pièces, miniatures, etc... ) : .....

### **RESERVATION EXTERIEUR tables non fournies**

<b>Prix au mètre linéaire</b>	<b>Nombre de mètres</b>	<b>Montant (+10€ si électricité)</b>
6 Euros	..... Mètres	..... Euros

Je réserve mon emplacement pour le SAMEDI  et/ou le DIMANCHE

Pour un reçu le jour de l'installation : cochez la case  .

**Pour un branchement électrique, cochez la case  . (Voir les conditions générales de ventes ci-dessous)**

**Vous étiez présent en 2023 et vous souhaitez avoir le même emplacement, cochez la case  . (si, et seulement si vous prenez le même métrage qu'en 2023 et si l'AKMD n'a pas décidé changer l'implantation générale de la bourse, voir les conditions générales de ventes ci-dessous)**

## **VEHICULES EXPOSANTS BOURSE**

Indiquez l'immatriculation des véhicules autorisés à entrer sur le terrain pour monter votre stand.

Votre véhicule devra ensuite être stationné sur le parking extérieur dédié ou sur votre stand (prévoir suffisamment de métrage pour le véhicule)

Marque..... Marque.....

Modèle ..... Modèle .....

Immatriculation..... Immatriculation.....

**Je certifie avoir pris connaissance et en accepter les conditions générales de ventes ci-dessous, sans condition ni réserve.**

**Je demande mon inscription et je joins à la présente le chèque correspondant à l'ordre de l'A.K.M.D.**

Fait à .....le.....

Signature précédée de « Lu et approuvé » avec cachet pour les sociétés.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Fonctionnement de la bourse d'échange

- La bourse d'échange est ouverte aux Clubs, Associations, particuliers et professionnels
- Produits acceptés à la vente : Pièces détachées, Accessoires, Miniatures, Documentations, tous produits en lien avec l'automobile. L'AKMD se donne le droit de refuser des exposants bourse n'ayant pas de rapport avec l'automobile.
- **La réservation est obligatoire, aucun emplacement ne sera vendu pendant les 2 jours de la manifestation.**
- L'installation des exposants bourse sera ouverte **le vendredi 30 août 2024 à partir de 14h00 (Aucune entrée acceptée avant)** ou le samedi à partir de 6h30.
- **Un seul véhicule par exposant (avec ou sans remorques) sera accepté sur le terrain pour le montage.** Durant la manifestation, samedi et dimanche, de 8h30 jusqu'à 17h00, il devra être garé :
  - Soit sur l'emplacement loué (prévoir de louer un espace suffisant)
  - Soit sur un parking dédié extérieur réservé aux exposants.
- Tout emplacement non occupé après 10h00 du matin pourra être réattribué à un autre exposant. En cas de retard de l'exposant merci de nous contacter au 06 01 08 37 76.
- L'association peut décider d'une implantation générale de la bourse totalement différente de 2023.
- L'association ne garantit aucun emplacement à quelque endroit que ce soit. Le placement des exposants se fait par ordre d'inscription jusqu'à épuisement des mètres linéaires disponibles. Les derniers inscrits seront les plus éloignés sur le terrain.
- Si l'implantation générale reste la même qu'en 2023, sur demande et jusqu'au 30 juin, les exposants présents en 2023 pourront demander à disposer du même emplacement **à condition de prendre le même métrage qu'en 2023, si le métrage est plus important la place n'est pas garantie.**

- L'association ne garantit pas un terrain plat, la manifestation se déroule dans un champ.
- La bourse est gardée pendant les deux nuits du vendredi au dimanche.
- L'AKMD ne fournit pas de repas aux exposants le soir.
- L'assurance du matériel est à la charge de l'exposant qui devra également disposer d'une assurance responsabilité civile pour dégâts éventuels causés.
- Un tableau électrique avec disjoncteurs et prises 10A (2300w) sera disponible aux exposants sur demande (10€), proche du groupe électrogène (**horaire de fonctionnement du groupe électrogène 8h30 à 18h00**). A la charge de l'exposant de fournir les rallonges nécessaires jusqu'à son stand. (Les clefs des disjoncteurs 10A seront accessibles auprès de la buvette) Le branchement électrique ne permet pas l'utilisation d'équipements électroménager comme les bouilloires, cafetières électriques, barbecues ou planchas électriques. En cas d'abus, l'AKMD se réserve le droit de supprimer la connexion de l'exposant. Le nombre d'exposants pouvant bénéficier de branchement électrique est limité.
- Chaque exposant sera enregistré sur un registre de Police ou sera noté, le nom-prénom, adresse, téléphone, e-mail, RC et immatriculation des véhicules de l'exposant présent sur la manifestation. Ce registre pourra être consulté à tout moment par la police ou la gendarmerie.
- Aucune réservation ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée d'un chèque du montant total de la location à l'ordre de l'A.K.M.D. La clôture des réservations se fera le **31 Juillet 2024**.
- Les réservations seront confirmées par mail (uniquement si l'exposant a bien renseigné son mail sur la fiche d'inscription).

## TARIF 2024

- Tarif bourse extérieur : 6€ le mètre linéaire
- Tarif bourse sous chapiteaux : 25€ le mètre linéaire (nous contacter)
- Branchement électrique : Tarif 10€
- Les tarifs restent les mêmes pour une réservation du samedi seul, du dimanche seul ou pour le week-end complet.